

N° 4191

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1995-1996

PROJET DE LOI

**relatif à l'installation d'un Musée de la Forteresse de Luxembourg
dans le réduit du Fort Thüngen**

* * *

(Dépôt: le 12.8.1996)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (12.8.1996)	1
2) Texte du projet de loi.....	2
3) Partie historique	2
4) Exposé des motifs.....	4
5) Partie technique.....	16
6) Devis.....	23
7) Avis du Conseil d'Etat (12.7.1996).....	28

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre de la Culture est autorisé à déposer en Notre nom le projet de loi relatif à l'installation d'un Musée de la Forteresse de Luxembourg dans le réduit du Fort Thüngen.

Château de Berg, le 12 août 1996

Le Ministre de la Culture,
Erna HENNICOT-SCHOEPGES

JEAN

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.— Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la réhabilitation du réduit du Fort Thüngen en Musée de la Forteresse.

Art. 2.— Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 665.500.000.— francs sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Art. 3.— Les dépenses sont imputables sur le Fonds pour les Monuments historiques.

*

PARTIE HISTORIQUE

LE FORT THUNGEN ET SON HISTOIRE

Les premiers éléments de la construction de ce fort (qui ne portait pas encore le nom de Thüngen à l'époque) datent de 1688. Sous l'impulsion de Vauban, le front du Grünewald avait été doté de puissantes fortifications, à savoir le Fort d'Obergrünewald et le Fort Niedergrünewald. L'un était un ouvrage à cornes, l'autre un ouvrage à couronnes. Les deux constructions étaient séparées par la profonde gorge de la Hiel par laquelle passait, du temps des Romains, la route stratégique d'Arlon à Trèves. Devant le Fort d'Obergrünewald, là où les Autrichiens devaient construire le Fort Thüngen, Vauban avait fait bâtir un petit réduit dont les dimensions intérieures étaient de 7 m sur 7 m. Ce réduit se trouvait sur le plateau et servait probablement de tour d'observation avancée du Fort d'Obergrünewald.

La véritable construction du Fort Thüngen date de 1732 lorsque les autorités autrichiennes décidèrent de renforcer le système défensif de la forteresse de Luxembourg. En 1836, puis de 1859 à 1860, le Fort Thüngen est modernisé, agrandi et renforcé, cette fois sous l'autorité des Prussiens.

La mission principale du Fort Thüngen était de défendre, ensemble avec le Fort du Parc, l'accès du plateau et du village de Kirchberg ainsi que d'empêcher l'ennemi de s'aventurer dans la vallée du Pfaffenthal.

*

DONNEES GEOGRAPHIQUES DU FORT

Le Fort Thüngen est situé Nord-Nord-Est et constitue avec le Fort Olisy et le Fort du Parc, la ceinture extérieure du front de Grünewald. Il se trouve à 925 m en ligne aérienne du noyau urbain. La distance qui, sur sa gauche, le sépare du Fort Olisy est de 300 mètres et celle qui, sur sa droite, le sépare du Fort du Parc est de 435 m. Avec 324 m au-dessus du niveau de la mer, le Fort Thüngen est l'un des endroits les plus élevés de la forteresse.

Aujourd'hui, le Fort Thüngen est le seul fort détaché — la forteresse en comptait 8 en 1867 — qui subsiste encore sur le territoire de l'ancienne forteresse de Luxembourg. Si une partie des constructions en hauteur est tombée sous les marteaux des démolisseurs de 1867, la quasi-intégralité des constructions souterraines est, quant à elle, restée intacte. C'est cette réalité qui fait le caractère unique et l'exemplarité du Fort Thüngen dans le contexte de „Luxembourg ville-forteresse“.

*

DESCRIPTION DU FORT

Le Fort Thüngen est composé d'un ① **grand réduit principal**, d'une ② **enveloppe** très étendue, ③ de **deux lunettes** et des restes d'un petit réduit ④ (Vauban).

L'accès au fort est assuré, d'une part, par un chemin protégé venant du Fort Obergrünewald et d'autre part, par une galerie souterraine longue de 169 m aboutissant à la tour médiane de l'arrière (la gorge) de la construction.

Le ① **réduit principal** renferme de nombreuses pièces casematées. Il peut être équipé de 20 à 23 bouches à feu ou, au besoin, accueillir une forte garnison en tant que caserne de guerre. Le réduit est, pour ce type de construction, le plus important de toute la forteresse. Sa profondeur est de 96 m et sa superficie est évaluée à quelque 953,35 m².

Tout l'ouvrage est fortement miné et ne possède qu'un seul étage. Seules les tours de la gorge ont, pour la défense au fusil, un premier étage accessible par un escalier en colimaçon. Cet escalier mène aussi sur la plate-forme sur laquelle peuvent être mises en position plusieurs bouches à feu.

② En avant du réduit, se trouve l'**enveloppe**, c'est-à-dire un ouvrage composé de deux faces et de deux flancs. Cette construction protège le réduit en l'enveloppant. Chacun des deux flancs de l'enveloppe est casematé et possède un nombre important de meurtrières (28) et de canonniers (5). L'ensemble de l'ouvrage est entouré d'un large et profond fossé.

③ Les **deux lunettes** du fort qui sont placées à l'extérieur du fossé servent, d'une part, à protéger les flancs de l'enveloppe et, d'autre part, à assurer la défense du fossé lui-même.

④ Le petit réduit est celui dont on a parlé au début de ce texte.

En ce qui concerne le système des mines du fort, on peut dire que celui-ci est le plus étendu et le plus intéressant de toute la forteresse. Qu'il s'agisse du réduit, de l'enveloppe ou de l'extérieur du fort, on trouve un nombre impressionnant de galeries aboutissant à des fourneaux de mine, c'est-à-dire à la partie de la mine où l'on introduit la charge de poudre. Au total, le Fort Thüngen possède 33 galeries avec 71 fourneaux de mines.

Le Fort Thüngen constitue donc la pierre angulaire d'un système défensif plus large dont faisaient partie les Forts Obergrünwald et Niedergrünwald ainsi que le Fort Olisy et le Fort du Parc. Les éléments qui nous intéressent ici, et qui sont situés dans la zone tampon, sont le **Fort Thüngen** et les **deux Forts Niedergrünwald et Obergrünwald**.

Ces deux derniers ont presque totalement disparu lors du démantèlement des années 1870-1876, de sorte qu'aujourd'hui seuls subsistent les fondements et quelques constructions souterraines de ces deux ouvrages.

Quant au Fort Thüngen, en revanche, une majeure partie de l'ouvrage est encore intacte. De plus, ce fort a été entièrement dégagé en 1991, de sorte que les structures complexes (casemates, mines, galeries, fossé) et l'organisation astucieuse ont été mises à jour. Désormais la vie intérieure d'un fort détaché, après plus de 100 ans de mise à l'oubli forcé, réapparaît au grand jour et permet une représentation et une interprétation de la réalité militaire du siècle dernier.

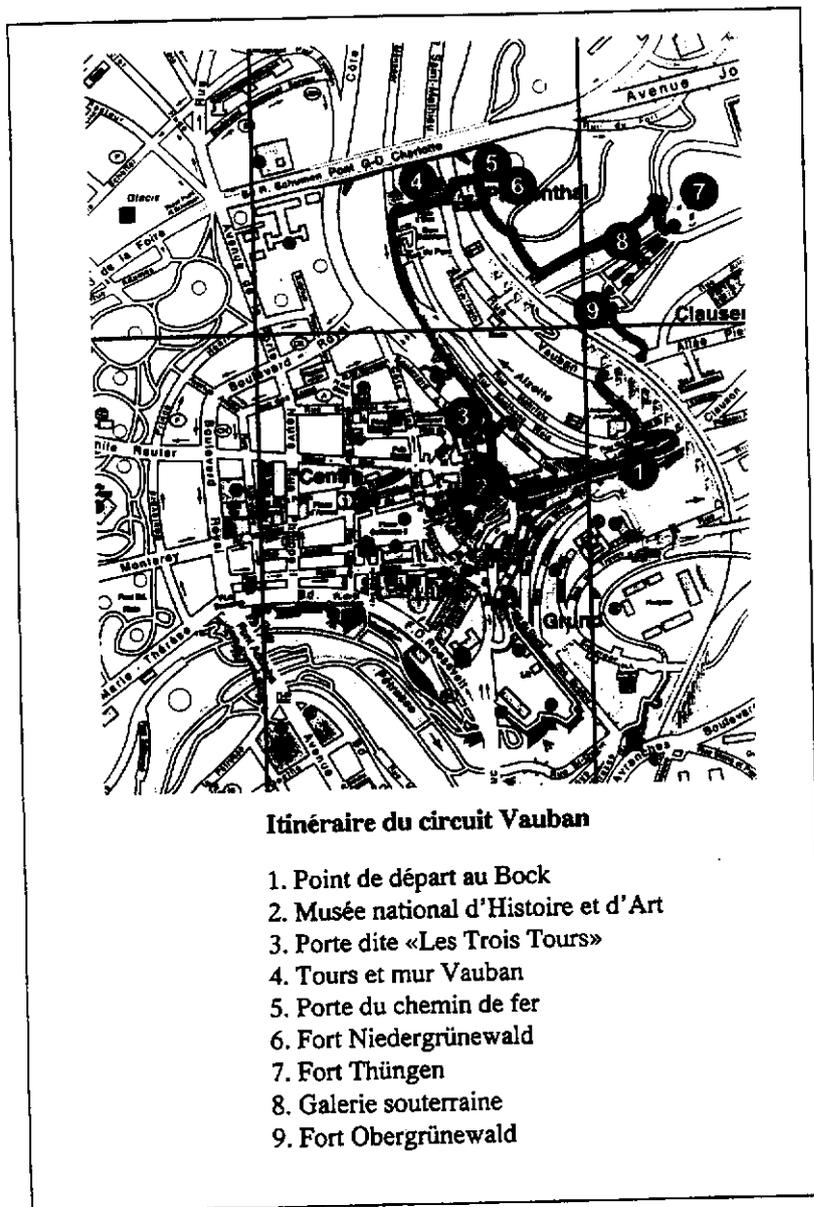
Dans le cadre d'une mise en valeur, les deux autres ouvrages (Obergrünwald et Niedergrünwald) devraient eux aussi bénéficier d'un dégagement partiel des structures enfouies, afin de bien montrer la complexité des constructions et le fonctionnement d'un front défensif d'une forteresse des XVIIIe et XIXe siècles.

*

CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU FORT THUNGEN

1688	Vauban construit un petit réduit à l'endroit où 50 ans plus tard les Autrichiens vont construire le Fort Thüngen
1732	Construction du Fort Thüngen par les Autrichiens
1836	Le Fort Thüngen est agrandi et modernisé par les Prussiens
1859	Renforcement des fortifications du Fort par les Prussiens
1870-1876	Démantèlement du Fort suite au Traité de Londres de 1867

Le futur circuit Vauban passera par le réduit du Fort Thüngen de sorte que le musée se verra intégré dans une structure culturelle et touristique existante. Relié par un passage souterrain, long de 300 m, le Musée de la Forteresse et le circuit Vauban se compléteront parfaitement dans leur but commun de raconter et de rendre lisible un volet important de l'histoire urbaine et architecturale de la ville de Luxembourg au temps de la forteresse (XVII^e au XIX^e s.).



*

EXPOSE DES MOTIFS

OBJECTIFS

Le présent projet de loi vise, sur la base d'un plan pluriannuel, la mise en valeur du passé architecturo-militaire de la ville de Luxembourg par la création d'un Musée de la Forteresse dans les vestiges du réduit du Fort Thüngen. Durant la période définie par le projet de loi, le Ministère de la Culture se propose de revaloriser le réduit du Fort Thüngen et de mener à terme l'installation d'un Musée de la Forteresse dans ledit réduit.

Les objets concernés:

- le réduit du Fort Thüngen
- les casemates du réduit
- la galerie souterraine qui, des hauteurs du Pfaffenthal, aboutit à la tour médiane de l'arrière du réduit
- l'escarpe et le fossé

Les objectifs du projet de loi sont:

- a) La valorisation du patrimoine historique de la ville par la sauvegarde et la mise en valeur du réduit du Fort Thüngen et des vestiges qui l'entourent.
- b) L'accessibilité au public d'un témoin unique en son genre; l'ensemble est en effet le seul fort détaché existant de la forteresse.
- c) L'ouverture au public d'un espace culturel, historique et touristique par la création d'un Musée traitant l'Histoire de la forteresse de Luxembourg et racontant en même temps le passage de Luxembourg, ville-forteresse à Luxembourg, ville ouverte. Ce musée accueillera également un „remake“ de l'exposition „150 ans d'indépendance“ du Luxembourg et sera donc également le témoin vivant de notre identité culturelle.

Un site historique majeur

Le patrimoine architecturo-militaire de la forteresse de Luxembourg se compose d'une série de bâtiments et d'ouvrages défensifs, construite entre le 16e et la fin du 19e siècles. Les vestiges du 16e et du 17e siècles sont nombreux, souvent restaurés et pour la plupart d'entre eux mis en valeur de façon à rendre un témoignage précis de leur époque.

Par contre, en ce qui concerne les vestiges militaires datant de l'époque contemporaine, ils sont beaucoup moins présents. A part les deux hôpitaux militaires (Grund et plateau du Saint-Esprit), la caserne du Rham et les casemates, il ne reste que peu de choses témoignant du passé récent de la forteresse.

Cet état des choses s'explique par le fait que, lors du démantèlement, on détruisait de préférence, et en règle générale, les ouvrages modernes à forte valeur défensive et stratégique. Il existe toutefois une exception à cette règle: le Fort Thüngen.

L'idée n'est évidemment pas de reconstruire, ni de restaurer le Fort Thüngen entièrement, mais par contre de mettre en valeur certaines parties de ce dernier, en l'occurrence, celles du réduit du fort.

Cette mise en valeur ne saurait être une fin en soi. L'objectif est de remettre en état et de conserver le réduit du fort pour y installer un musée témoignant de l'histoire et de l'importance de la forteresse de Luxembourg. Le choix du réduit comme lieu d'implantation d'un Musée sur la Forteresse a l'indéniable avantage de faire correspondre la vocation du musée avec la tradition de l'édifice. Le bâtiment sera à la fois lieu et objet d'exposition racontant, pour ainsi dire, son propre passé.

Illustrer son passé

La création d'un musée dans le réduit du fort ajoutera un maillon important, peut-être le plus important, dans la chaîne des efforts entrepris depuis plusieurs années pour faire découvrir un volet majeur du passé de la ville et du pays.

Le nombre de visiteurs du circuit, depuis son inauguration le 20 mai 1995, a largement dépassé les 100.000 en huit mois. Le circuit WENZEL a donné l'exemple et en même temps fourni la preuve que l'histoire de la ville en général et celle de la forteresse en particulier, constituent un sujet fortement apprécié par le grand public. Qu'il s'agisse des résidents luxembourgeois ou des touristes étrangers, le circuit WENZEL a été accueilli de manière très favorable.

Le circuit VAUBAN, dont l'ouverture est prévue pour 1997-1998, sera complémentaire au circuit WENZEL tout en élargissant le domaine des promenades historiques à travers les vieux quartiers et la forteresse de la ville de Luxembourg. Les circuits VAUBAN et WENZEL seront, en quelque sorte, le prélude au musée de la forteresse qui constituera, quant à lui, l'aboutissement et le point d'orgue de l'illustration de l'histoire de la forteresse de la ville de Luxembourg.

Identité et Histoire

Plus encore que les circuits VAUBAN et WENZEL, un Musée de la Forteresse peut servir d'outil pédagogique et de lieu de communication pour faire appréhender, comprendre et assimiler l'Histoire et l'Identité du Luxembourg. Le but du musée n'est pas de montrer simplement l'histoire militaire d'une forteresse parmi tant d'autres en Europe, mais de raconter et l'élucider la spécificité de notre forteresse en ce qui concerne l'histoire de la ville, la formation territoriale du pays et l'identité de ses habitants.

L'histoire de la forteresse peut ainsi servir de véritable „Leçon d'Histoire“. Elle peut nous enseigner comment un petit pays a pu survivre malgré, et en même temps à cause, des convoitises réciproques de nos grands voisins durant une longue période de notre histoire. La compréhension de l'émergence et de l'indépendance de notre nation rend indispensable la connaissance de l'histoire de la forteresse.

En effet, la naissance de notre nation est étroitement liée à la forteresse et notre capitale est le résultat de superpositions historiques, amenées par les présences des grandes nations. Notre identité a été façonnée pour une bonne partie par ces deux facteurs en question et c'est précisément cette réalité qu'il s'agit de montrer et de rendre palpable dans le futur Musée de la Forteresse.

Passé et présent

La symbiose entre le passé et le présent peut se réaliser sur le site des Trois Glands. Du Musée de la Forteresse, où est retracé le passé cosmopolite et mouvementé d'un petit pays au coeur de l'Europe, on passera au Musée d'Art moderne qui sera un lieu d'exposition pour artistes venus de partout et un lieu de rencontre pour visiteurs de toutes nationalités.

A l'aube du 3e millénaire, le complexe culturel des Trois Glands – où seront, non pas mélangés, mais juxtaposés, le Musée de la Forteresse et le Musée d'Art moderne – aura pour vocation de marier le passé, le présent et l'avenir. Il permettra au Grand-Duché de Luxembourg de montrer d'où il vient, ce qu'il est et à quoi il aspire.

Tourisme et Culture

L'année 1995 où Luxembourg a été „Ville européenne de la Culture“ a apporté la preuve éclatante que le tourisme culturel devient un facteur économique appréciable. L'attractivité et par conséquent l'afflux touristique d'une région, d'une ville ou d'un lieu donné sont fortement conditionnés par une offre culturelle adéquate.

De nos jours, le touriste étranger comme le résident luxembourgeois qui visitent la ville de Luxembourg exigent un cadre et une infrastructure touristiques capables de fournir des informations précises et d'assurer en même temps une animation culturelle.

Pour maintenir, voire accroître l'attractivité touristique de Luxembourg, il est nécessaire de multiplier et de diversifier l'offre des produits touristiques culturels. Le circuit Wenzel a été un très grand succès et l'accueil du public a été très positif. Le circuit Vauban sera le deuxième pilier dans cette nouvelle démarche touristique axée sur le long terme. Dans ce contexte, un Musée de la Forteresse permettra de consolider cette stratégie du tourisme culturel et de souligner la volonté des autorités luxembourgeoises de donner la priorité au tourisme culturel, durable et intégré. En d'autres termes, l'ambition du Musée de la Forteresse est de mieux positionner la ville de Luxembourg sur l'échiquier du tourisme culturel qui constitue l'avenir de ce secteur économique très important pour la ville de Luxembourg et pour le pays.

„Connaître les générations et leurs durées est indispensable à qui veut savoir comment elles sont devenues et par quoi les continuer. Saisir comment sont advenus les lieux que nous habitons et le saisir bien est, en ces temps d'oubli et de substitution, d'une réelle importance.“

Albert d'Haenens

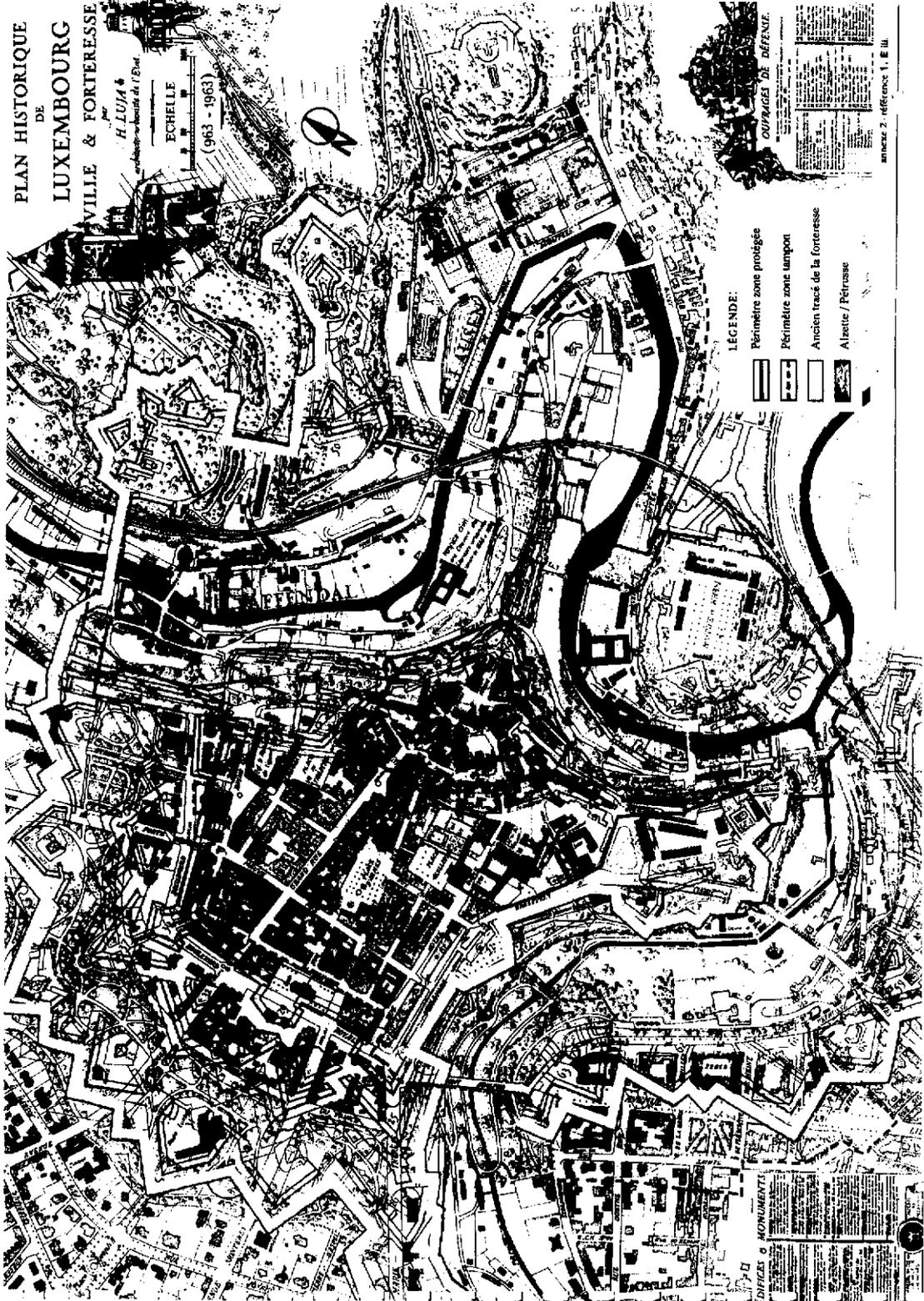
„1000 ans en 100 minutes“

page 7

PLAN HISTORIQUE DE LUXEMBOURG VILLE & FORTRESSE

par
H. LUIJ
Architecte - Ingénieur de l'Etat

ECHELLE
(1963 - 1963)



LÉGENDE:

-  Périmètre zone protégée
-  Périmètre zone tampon
-  Ancien tracé de la forteresse
-  Alzette / Pétrusse

OUVRAGES DE DÉFENSE

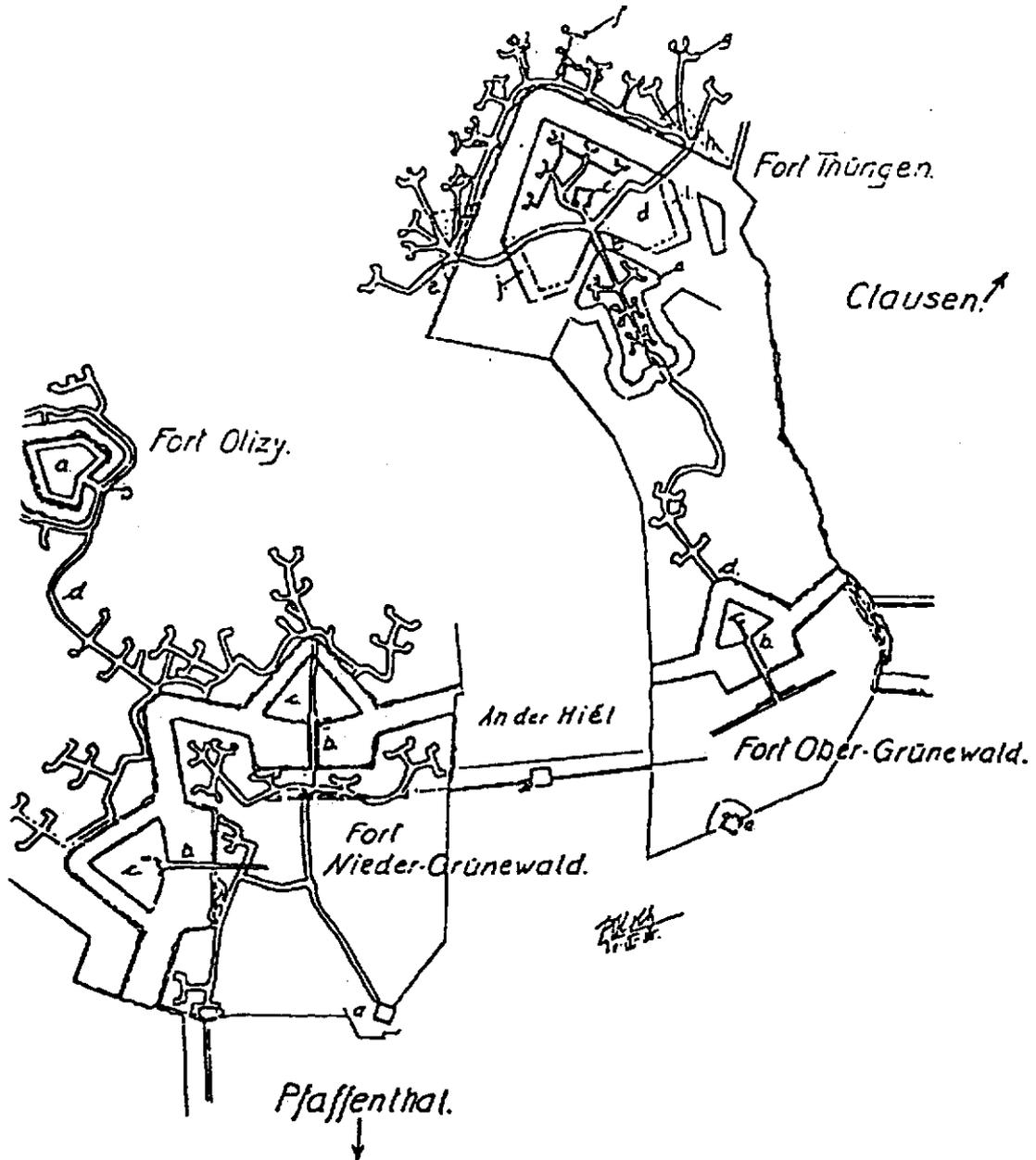
1	Fort de la Corniche
2	Fort de la Serrée
3	Fort de la Doyenne
4	Fort de la Garenne
5	Fort de la Vierge
6	Fort de la Pétrusse
7	Fort de la Serrée
8	Fort de la Doyenne
9	Fort de la Garenne
10	Fort de la Vierge
11	Fort de la Pétrusse
12	Fort de la Serrée
13	Fort de la Doyenne
14	Fort de la Garenne
15	Fort de la Vierge
16	Fort de la Pétrusse
17	Fort de la Serrée
18	Fort de la Doyenne
19	Fort de la Garenne
20	Fort de la Vierge
21	Fort de la Pétrusse
22	Fort de la Serrée
23	Fort de la Doyenne
24	Fort de la Garenne
25	Fort de la Vierge
26	Fort de la Pétrusse
27	Fort de la Serrée
28	Fort de la Doyenne
29	Fort de la Garenne
30	Fort de la Vierge
31	Fort de la Pétrusse
32	Fort de la Serrée
33	Fort de la Doyenne
34	Fort de la Garenne
35	Fort de la Vierge
36	Fort de la Pétrusse
37	Fort de la Serrée
38	Fort de la Doyenne
39	Fort de la Garenne
40	Fort de la Vierge
41	Fort de la Pétrusse
42	Fort de la Serrée
43	Fort de la Doyenne
44	Fort de la Garenne
45	Fort de la Vierge
46	Fort de la Pétrusse
47	Fort de la Serrée
48	Fort de la Doyenne
49	Fort de la Garenne
50	Fort de la Vierge
51	Fort de la Pétrusse
52	Fort de la Serrée
53	Fort de la Doyenne
54	Fort de la Garenne
55	Fort de la Vierge
56	Fort de la Pétrusse
57	Fort de la Serrée
58	Fort de la Doyenne
59	Fort de la Garenne
60	Fort de la Vierge
61	Fort de la Pétrusse
62	Fort de la Serrée
63	Fort de la Doyenne
64	Fort de la Garenne
65	Fort de la Vierge
66	Fort de la Pétrusse
67	Fort de la Serrée
68	Fort de la Doyenne
69	Fort de la Garenne
70	Fort de la Vierge
71	Fort de la Pétrusse
72	Fort de la Serrée
73	Fort de la Doyenne
74	Fort de la Garenne
75	Fort de la Vierge
76	Fort de la Pétrusse
77	Fort de la Serrée
78	Fort de la Doyenne
79	Fort de la Garenne
80	Fort de la Vierge
81	Fort de la Pétrusse
82	Fort de la Serrée
83	Fort de la Doyenne
84	Fort de la Garenne
85	Fort de la Vierge
86	Fort de la Pétrusse
87	Fort de la Serrée
88	Fort de la Doyenne
89	Fort de la Garenne
90	Fort de la Vierge
91	Fort de la Pétrusse
92	Fort de la Serrée
93	Fort de la Doyenne
94	Fort de la Garenne
95	Fort de la Vierge
96	Fort de la Pétrusse
97	Fort de la Serrée
98	Fort de la Doyenne
99	Fort de la Garenne
100	Fort de la Vierge

annexe 2 - référence 1, E III

EDIFICES & MONUMENTS

1	Fort de la Corniche
2	Fort de la Serrée
3	Fort de la Doyenne
4	Fort de la Garenne
5	Fort de la Vierge
6	Fort de la Pétrusse
7	Fort de la Serrée
8	Fort de la Doyenne
9	Fort de la Garenne
10	Fort de la Vierge
11	Fort de la Pétrusse
12	Fort de la Serrée
13	Fort de la Doyenne
14	Fort de la Garenne
15	Fort de la Vierge
16	Fort de la Pétrusse
17	Fort de la Serrée
18	Fort de la Doyenne
19	Fort de la Garenne
20	Fort de la Vierge
21	Fort de la Pétrusse
22	Fort de la Serrée
23	Fort de la Doyenne
24	Fort de la Garenne
25	Fort de la Vierge
26	Fort de la Pétrusse
27	Fort de la Serrée
28	Fort de la Doyenne
29	Fort de la Garenne
30	Fort de la Vierge
31	Fort de la Pétrusse
32	Fort de la Serrée
33	Fort de la Doyenne
34	Fort de la Garenne
35	Fort de la Vierge
36	Fort de la Pétrusse
37	Fort de la Serrée
38	Fort de la Doyenne
39	Fort de la Garenne
40	Fort de la Vierge
41	Fort de la Pétrusse
42	Fort de la Serrée
43	Fort de la Doyenne
44	Fort de la Garenne
45	Fort de la Vierge
46	Fort de la Pétrusse
47	Fort de la Serrée
48	Fort de la Doyenne
49	Fort de la Garenne
50	Fort de la Vierge
51	Fort de la Pétrusse
52	Fort de la Serrée
53	Fort de la Doyenne
54	Fort de la Garenne
55	Fort de la Vierge
56	Fort de la Pétrusse
57	Fort de la Serrée
58	Fort de la Doyenne
59	Fort de la Garenne
60	Fort de la Vierge
61	Fort de la Pétrusse
62	Fort de la Serrée
63	Fort de la Doyenne
64	Fort de la Garenne
65	Fort de la Vierge
66	Fort de la Pétrusse
67	Fort de la Serrée
68	Fort de la Doyenne
69	Fort de la Garenne
70	Fort de la Vierge
71	Fort de la Pétrusse
72	Fort de la Serrée
73	Fort de la Doyenne
74	Fort de la Garenne
75	Fort de la Vierge
76	Fort de la Pétrusse
77	Fort de la Serrée
78	Fort de la Doyenne
79	Fort de la Garenne
80	Fort de la Vierge
81	Fort de la Pétrusse
82	Fort de la Serrée
83	Fort de la Doyenne
84	Fort de la Garenne
85	Fort de la Vierge
86	Fort de la Pétrusse
87	Fort de la Serrée
88	Fort de la Doyenne
89	Fort de la Garenne
90	Fort de la Vierge
91	Fort de la Pétrusse
92	Fort de la Serrée
93	Fort de la Doyenne
94	Fort de la Garenne
95	Fort de la Vierge
96	Fort de la Pétrusse
97	Fort de la Serrée
98	Fort de la Doyenne
99	Fort de la Garenne
100	Fort de la Vierge

Plans historiques des fortifications du plateau Grünewald



Lageplan der Grünwalder Forts:

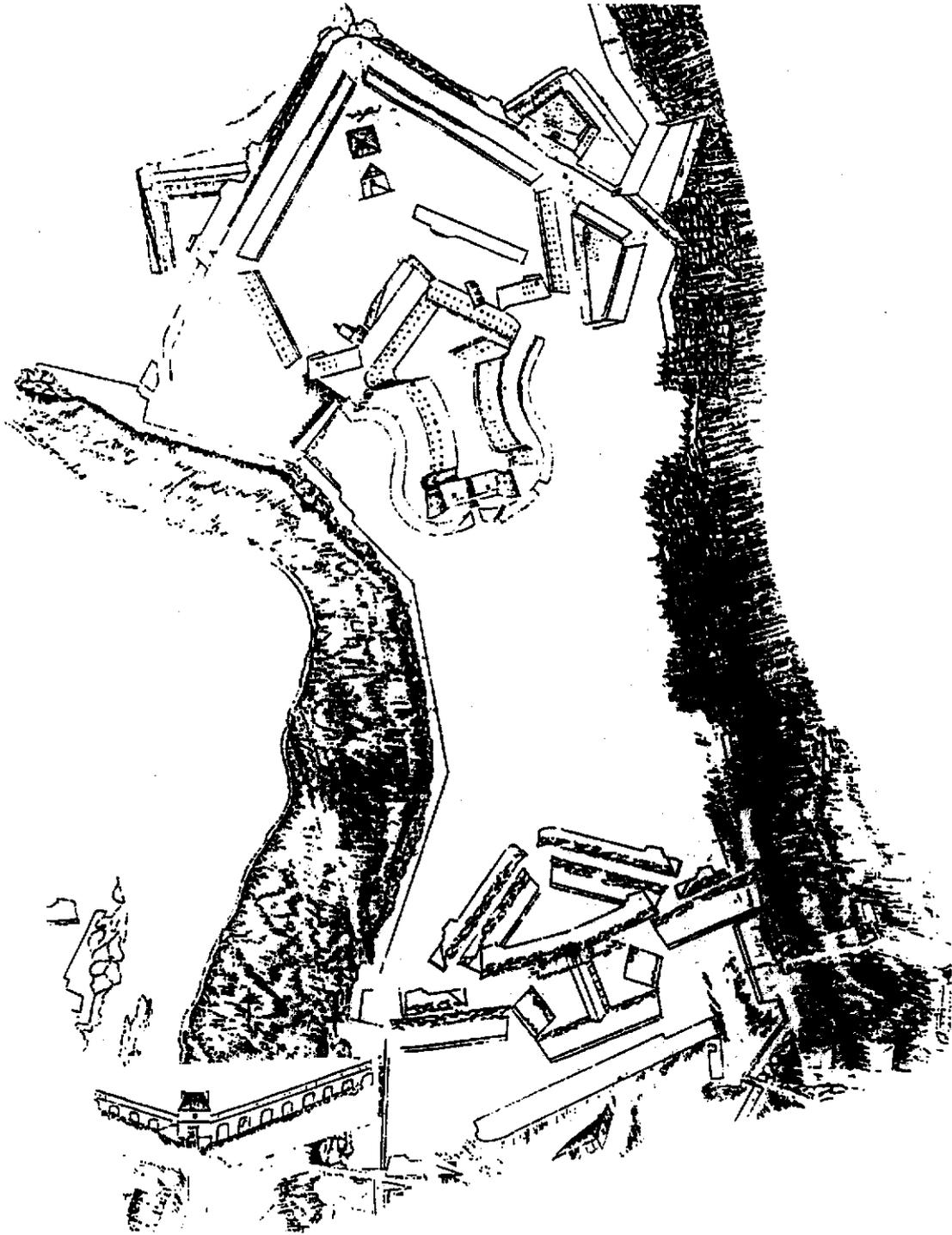
a) Réduit; b) Kaponiere; c) Ravelin; d) Verbindungsgabel

Fort Thüngen-Obergrünwald:

a) Réduit; b) Kaponiere; c) Ravelin; d) Verbindungsgabel
 e) Untere Etage; f) Obere Etage; g) Mienenofen; h) Lunette (gestr.)
 i-j) Flankenkasematten (Original Preuss. Geh. Staatsarchiv)

*J.-P. Koltz: Die Befestigung de Pfaffenthaler Höhen,
 in: Les cahiers luxembourgeois 1936/8, page 894*

Plan historique du Fort Obergrünwald et du Fort Thüngen



Ensemble Fort Thüngen: Fort détaché XVIIIe et XIXe s.



Arrière et entrée du fort avec les tours dites „Trois Glands“; l'accès se fait, d'une part, par un pont-levis et, d'autre part, par une galerie souterraine aboutissant dans la tour médiane.

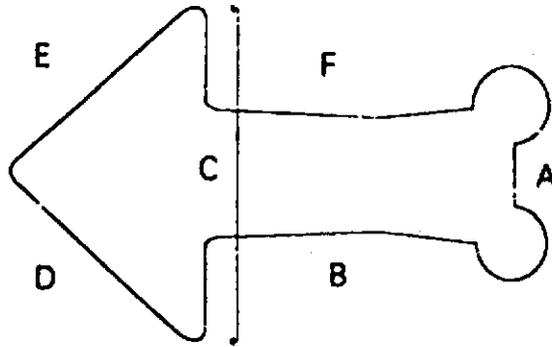


Réduit principal:

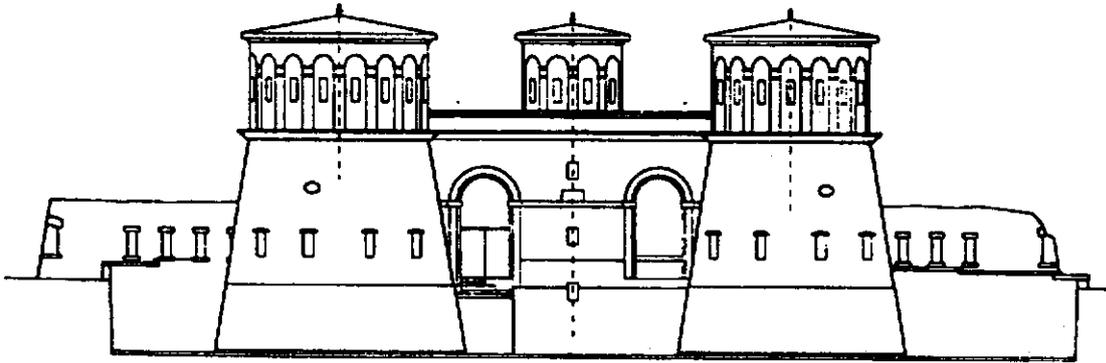
Le réduit du Fort Thüngen est construit en forme de flèche.

Il est équipé de nombreuses meurtrières et canonnières et renferme plusieurs pièces casematées.

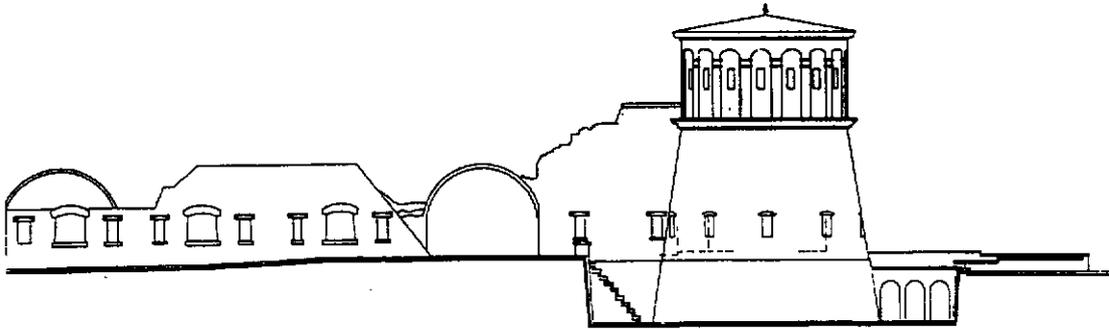
Etat existant du Fort Thüngen



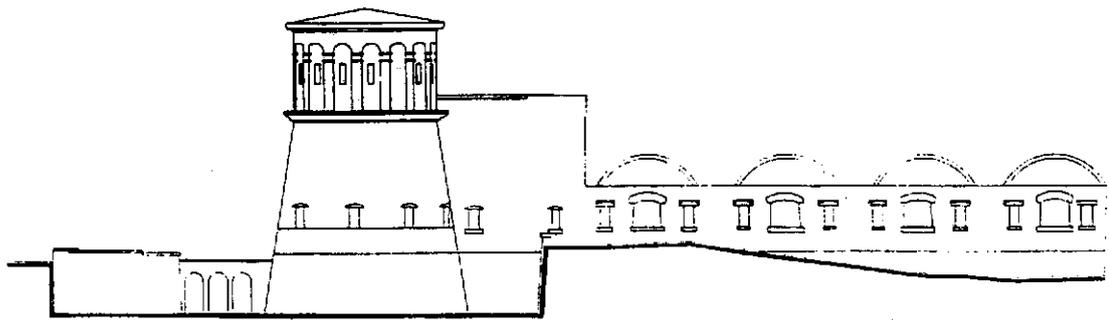
Vue en plan schématique du réduit du Fort Thüngen avec indication des plans de façades.



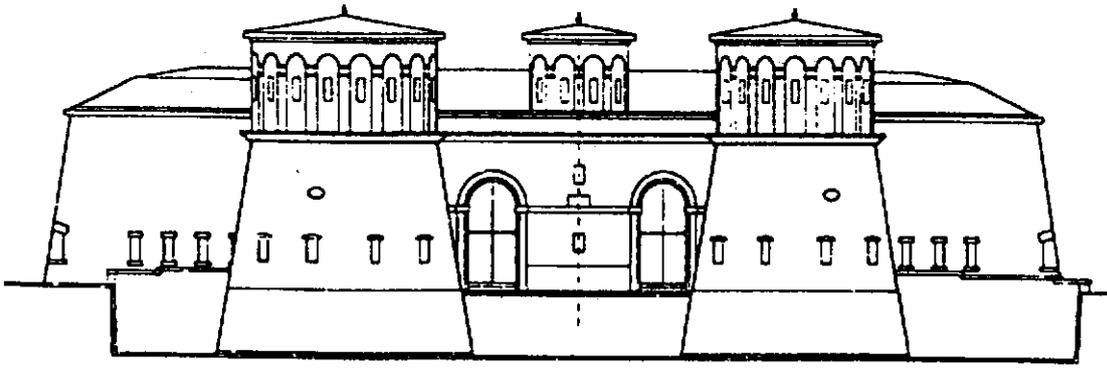
Façade principale du Réduit Thüngen (A)



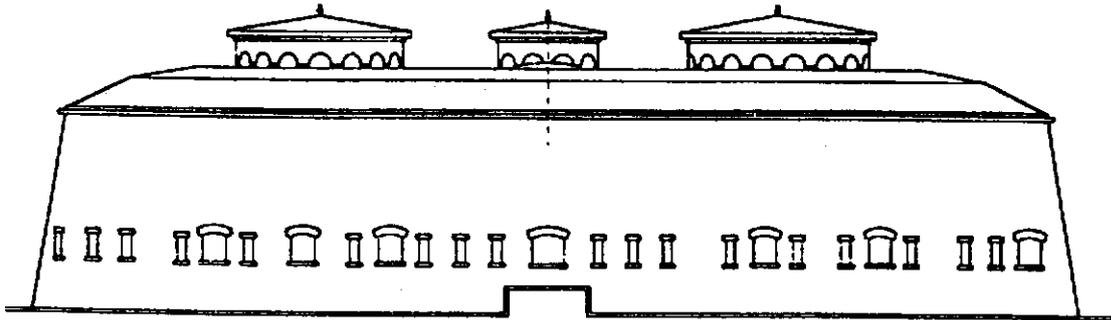
Façade B



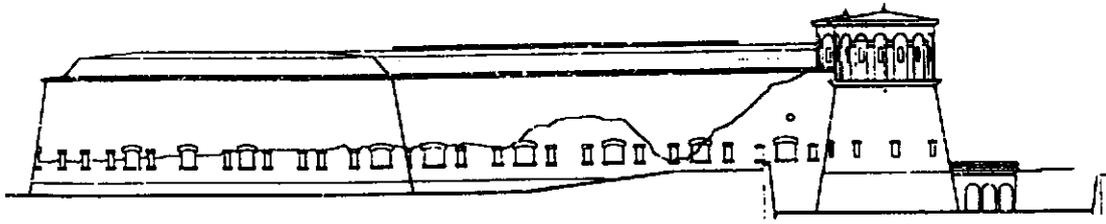
Façade F



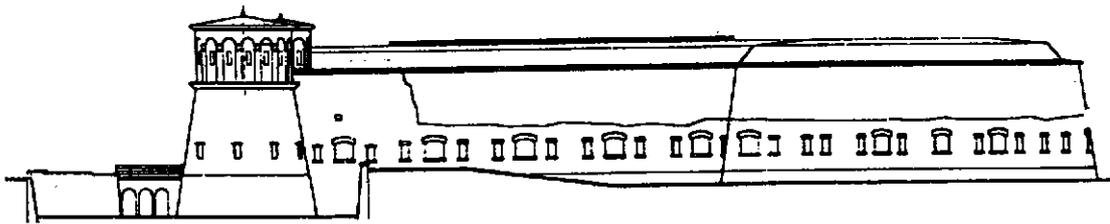
Façade principale du Réduit Thüngen – Musée de la Forteresse



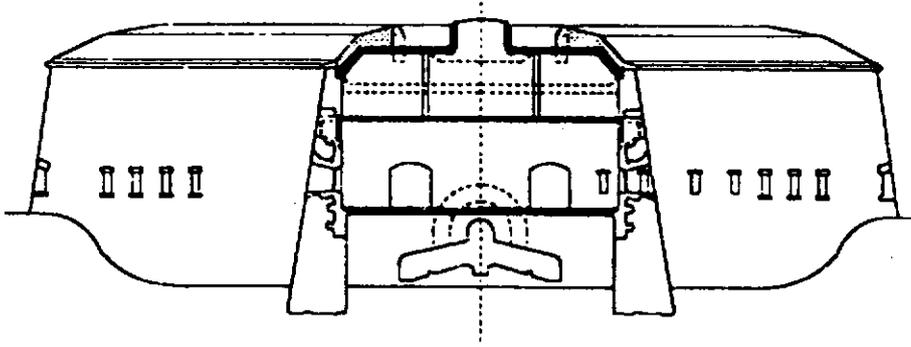
Vue à partir du nouveau Musée d'Art Moderne sur le Musée de la Forteresse



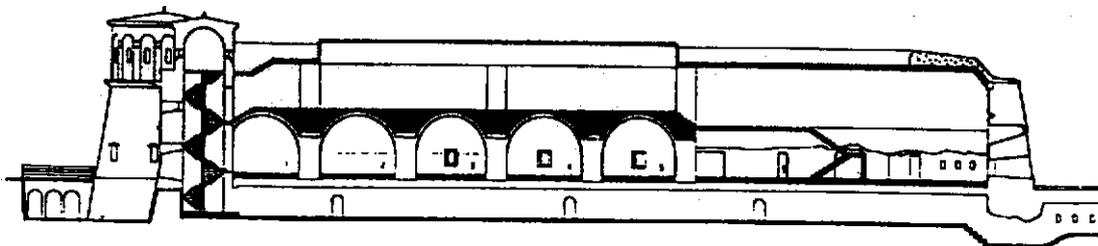
Façade latérale Nord du Réduit Thüngen – Musée de la Forteresse



Façade latérale Sud du Réduit Thüngen – Musée de la Forteresse



Coupe transversale



Coupe longitudinale à travers le Réduit Thüngen

*

PARTIE TECHNIQUE

LE FORT THUNGEN

Réhabilitation de la ruine du Fort Thüngen et transformation en musée de la fortification.

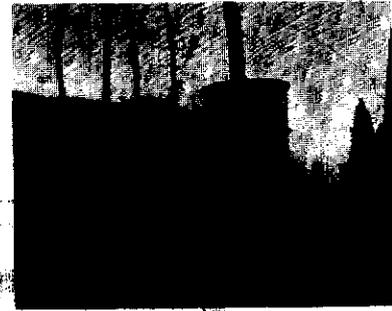
Intervention:

Redonner au bâtiment sa forme originelle tout en lui insufflant un esprit contemporain et évoquer l'aspect forteresse – réhabiliter une ruine sans faire de pastiche.

Le traitement architectural, le parti pris technique, et le parcours muséographie sont guidés par le même fil conducteur: concilier le respect du passé et le temps présent en évoquant l'atmosphère du monde militaire.

La restructuration consiste à stopper la détérioration et à reconstruire la volumétrie originelle tout en conservant sa signification. La reconstruction se fera (suivant les directives de la Charte de Venise) dans des matériaux qui se distinguent de la substance historique.

Dans cet esprit de respect, les circulations intérieures et les ruines de pierre sont conservées. L'esthétique générale reste volontairement sobre.



Accès au musée:

L'entrée du public se fait par la passerelle en bois existante. Une lame d'acier dissimule un plan incliné assurant l'accès de l'édifice aux personnes à mobilité réduite. La réouverture du porche droit assure une entrée et une sortie différenciées. Ces ouvertures sont fermées par des grilles qui se rabattent dans l'épaisseur des murs. Après le sas vitré, se trouve l'espace d'accueil dont le comptoir est positionné en partie centrale entre les deux accès aux salles. En face, l'escalier en pierre permet l'accès direct à la terrasse ou la visite guidée des galeries souterraines.

Espaces d'expositions et programme muséographique

Dans la tour Ouest, libre d'accès, se trouve la première salle d'expositions où des écrans vidéo présentent des thèmes relatifs à la forteresse. Dans la tour Est, une boutique-librairie est installée.

Après l'accueil, on pénètre dans des salles voûtées consacrées à l'évolution chronologique des fortifications de la ville de Luxembourg. Le sol est en pierre sombre flammée (ardoise) respectant l'ambiance sobre et militaire du lieu. L'éclairage artificiel est fixé sur un rail périphérique, implanté à la base des voûtes. La présentation muséographique est assurée par des socles et des vitrines réalisées en acier Corten. La présentation des objets et des documents sera ainsi parfaitement évolutive.

La maquette „Boitard“ actuellement installée au Cercle municipal sera transférée (avec l'accord du Syndicat d'Initiative) au Fort Thüngen.



FACADE PRINCIPALE - ACCÈS MUSÉE



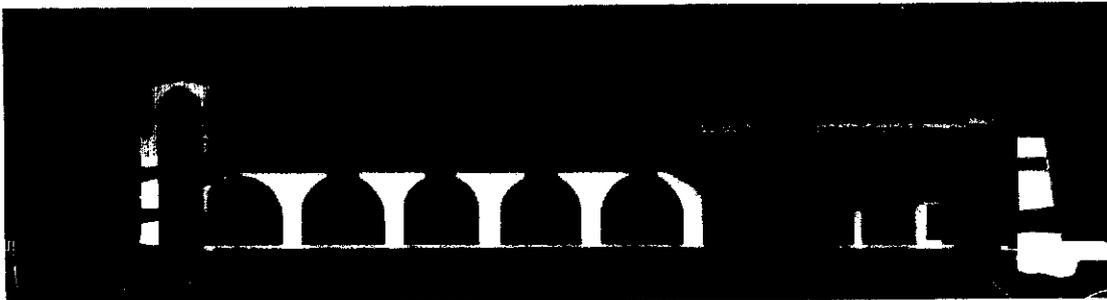
Les périodes traitées seraient les suivantes:

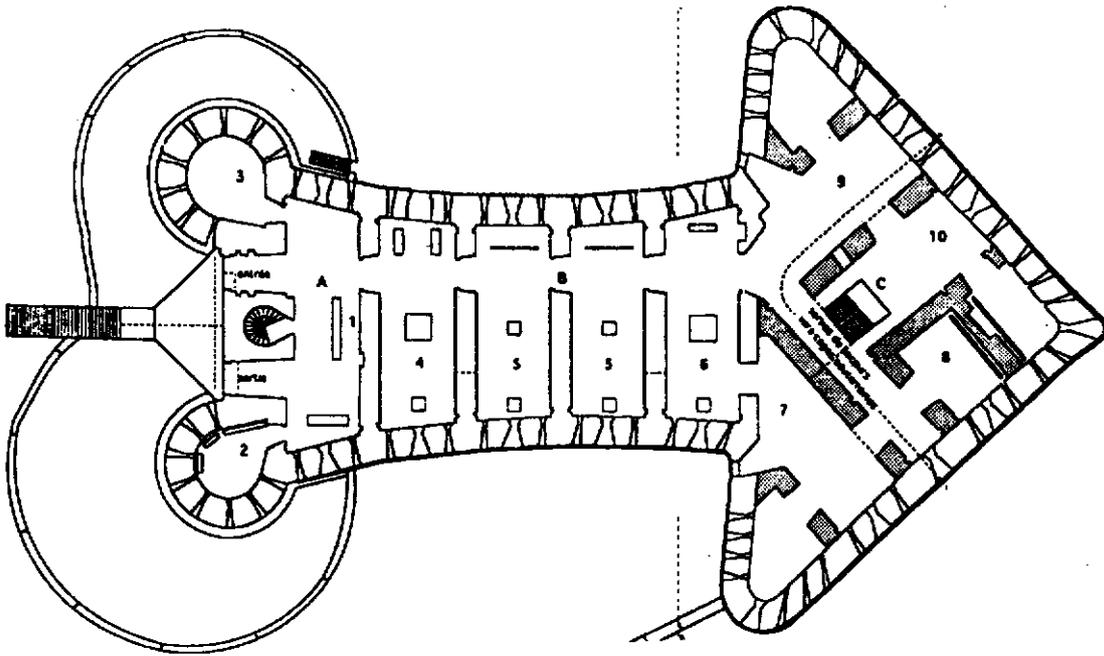
- 16e siècle, naissance de la forteresse,
- 17e siècle, période espagnole et prise de Luxembourg par Louis XIV,
- les constructions de Vauban,
- 18e siècle, période autrichienne,
- 19e siècle, période prussienne (Bundesfestung),
- Fin 19e siècle, démantèlement.

La seconde partie de l'exposition pourrait être thématique (système de défense du Fort Thüngen, armement et balistique ...). Elle est développée dans l'extrémité de la flèche qui dessine l'édifice. Les ruines sont conservées et la peau en acier se prolonge également à l'intérieur (murs et plafonds) pour renforcer l'aspect carapace. Des fentes vitrées au sol permettent d'apercevoir les galeries ainsi que les fourneaux de mines. Les ouvertures existantes dans les ruines sont utilisées comme volumes de présentation. Cet espace est partiellement occupé par une mezzanine décollée des ruines. Un mobilier muséographique complète l'aménagement des lieux. Un éclairage périphérique en gorge encastré dans le sol révèle la nature des pierres. Un escalier assure la liaison avec le premier étage.

Les thèmes suivants seront traités:

- armement léger et lourd,
- les soldats,
- évolution des systèmes défensifs,
- techniques de construction,
- les géomètres et ingénieurs, leurs plans, leurs cartes, leurs dessins (plus de 300 documents existants).





Plan du rez-de-chaussée et schéma de fonctionnement du Musée de la Forteresse

A. Accueil

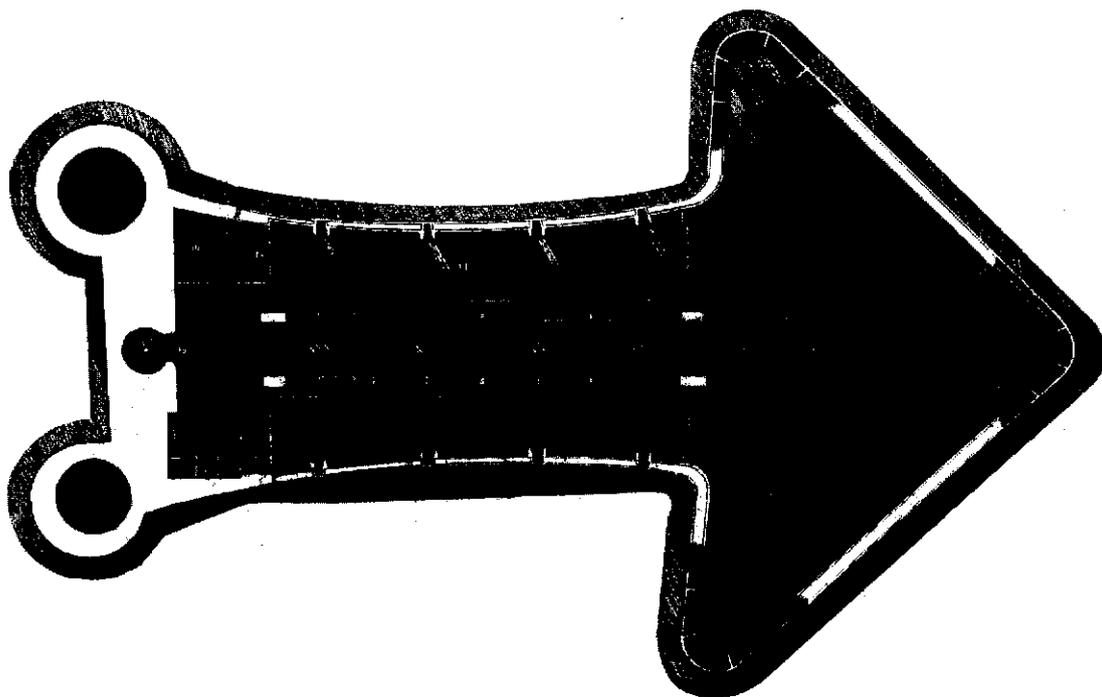
- 1 accueil-billetterie
- 2 boutique
- 3 salle vidéo-présentation Fort Thüngen

B. Parcours chronologique

- 4 période bourguignonne et espagnole (XVe - XVIIe siècle)
- 5 Louis XIV et Vauban (XVIIe siècle)
- 6 période autrichienne et prussienne (XVIIIe - XIXe siècle)

C. Parcours thématique

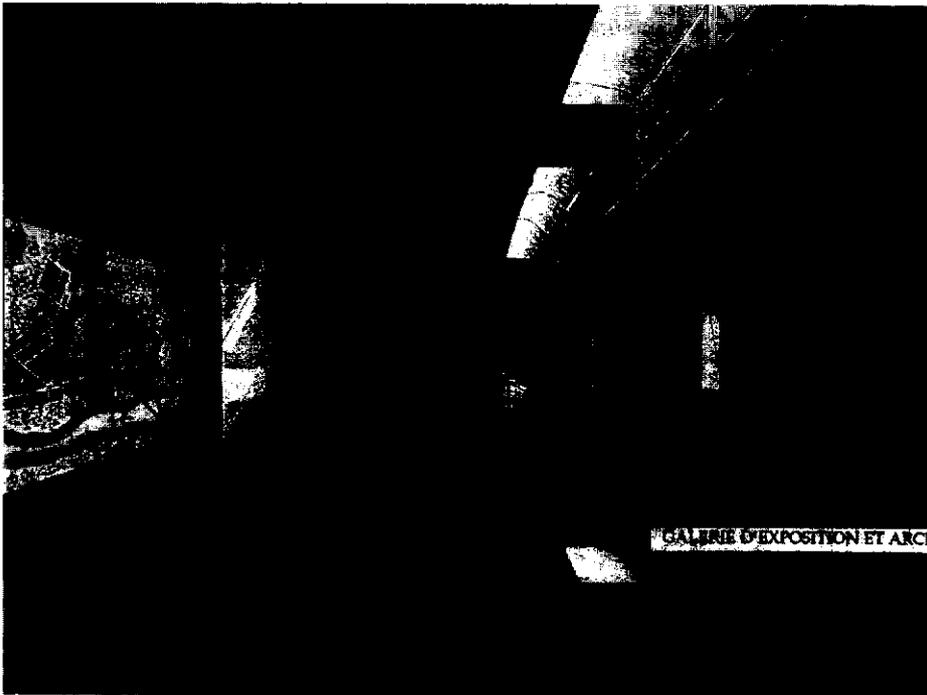
- 7 la vie quotidienne
- 8 système de défense du Fort Thüngen
- 9 armement et balistique
- 10 batailles et guerres à Luxembourg (XVIIe siècle)



Plan du 1. étage et schéma de fonctionnement du Musée de la Forteresse

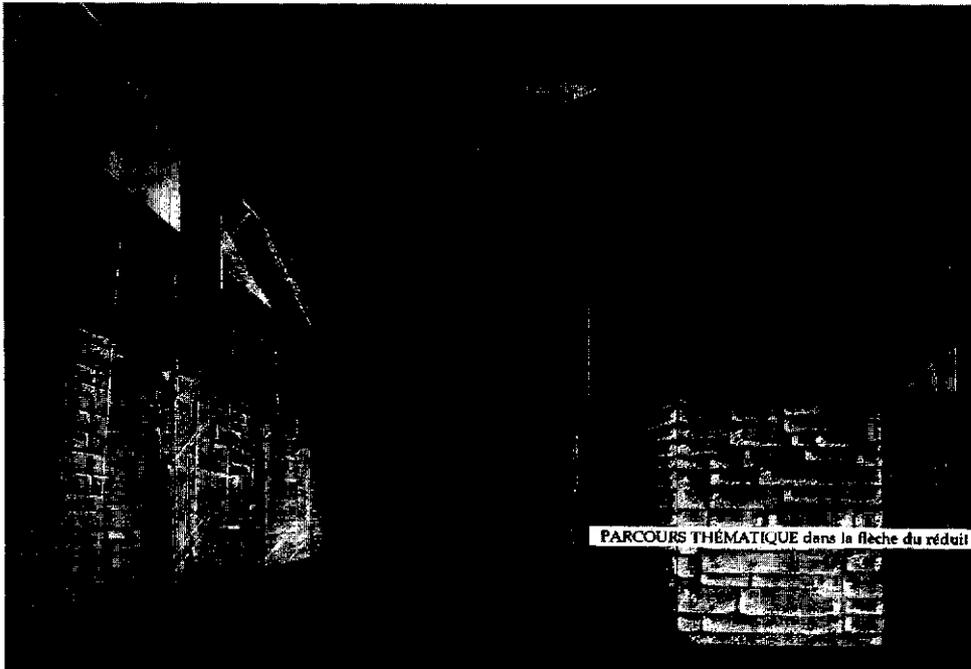
D. Document-espaces d'exposition

- 11 naissance de l'identité luxembourgeoise
(partie d'exposition de 1989)
- 12 exposition des archives
- 13 consultation des archives
- 14 bureau du responsable
- 15 accès terrasse et rez-de-chaussée
- 16 local technique
- 17 sanitaires
- 18 terrasse accessible
- 19 galerie souterraine



GALLIE D'EXPOSITION ET ARCHIVES au premier étage

Les ruines restent en l'état actuel pour mieux rendre lisible le démantèlement de la forteresse en 1867 (document authentique).



PARCOURS THÉMATIQUE dans la fleche du réduit au rez de chaussée

Au premier étage sur la mezzanine est implantée l'exposition „Naissance de l'identité luxembourgeoise“ (1989) ainsi qu'un espace (CD Rom) permettant de visualiser le contenu du musée. Dans le corps de la flèche est implanté un espace consacré aux archives. Un espace d'exposition éclairé zénithalement divise deux salles de consultation accessibles au public sur rendez-vous. Le bureau du responsable, les locaux techniques et les sanitaires publics sont également implantés à ce niveau. A ce stade de la visite, le visiteur a le choix soit de redescendre, soit d'accéder à la terrasse où une des tours peut être aménagée en buvette. Sur cette terrasse traitée en bois (poste d'observation sur la Ville de Luxembourg), le visiteur peut se reposer (bancs) tout en gardant une vision sur l'intérieur du musée (verrière et dôme vitré). La périphérie de la terrasse est délimitée par une butte végétalisée, conforme à l'aspect original du bâtiment.



*

DEVIS**DEVIS ESTIMATIF DETAILLE**

Service des Sites et Monuments

BECKER & DANSART bureau d'architecture

WILMOTTE aménagement muséologique

<i>CORPS DE METIERS</i>		<i>sous-totaux</i>
1	GROS OEUVRE ancien: restauration, reconstruction, réfection	
1.1	maçonnerie pierre naturelle	55.230.000
1.2	pierres de taille: corniches et encadrements	880.000
1.3	restauration toitures tours	450.000
1.4	restauration façade existante	2.695.000
1.5	reconstruction façades	410.000
1.6	restauration mur fossé	1.800.000
1.7	Imprévus	12.000.000
Total 1. HTVA:		73.465.000
2	GROS OEUVRE nouveau: nouvelles structures	
2.1	béton armé et coffrage pour dalles	5.220.000
2.2	maçonneries	2.330.000
2.3	terrassement sol intérieur	400.000
2.4	chapes armées niveau 0	1.520.000
2.5	chapes armées niveau 1	1.350.000
2.6	Imprévus	2.150.000
Total 2. HTVA:		12.970.000
3	TOITURE TERRASSE Isolation, étanchéité etc.	
3.1	chapes armées niveau 2	1.520.000
3.2	Isolations thermiques	1.200.000
3.3	couches d'étanchéité, protections etc.	2.200.000
3.4	ferblanterie et raccords	1.050.000
3.5	terres et plantation	1.800.000
3.6	dallage terrasse	1.500.000
3.7	imprévus	1.850.000
Total 3. HTVA		11.120.000
4	REVETEMENTS SOLS en pierres naturelles	
4.1	dallage sol rez	4.850.000
4.2	dallage sol étage	2.910.000
4.3	imprévus	1.550.000
Total 4. HTVA:		9.310.000
5	MENUISERIE	
5.1	menuiserie extérieure	750.000
5.2	vitrage	2.100.000
5.3	menuiserie intérieure	950.000
5.4	imprévus	760.000
Total 5. HTVA:		4.560.000

<i>CORPS DE METIERS</i>		<i>sous-totaux</i>
6	SERRURERIE ET CONSTRUCTIONS METALLIQUES	
6.1	garde-corps	1.100.000
6.2	main-courantes	450.000
6.3	passerelle d'accès	2.400.000
6.4	plates-formes métalliques	3.500.000
6.5	imprévus	1.500.000
Total 6. HTVA:		8.950.000
7	VERRIERES sur toiture-terrasse	
7.1	vitrage spécial	4.500.000
7.2	chassis aluminium	17.350.000
7.3	isolations, étanchéités	1.500.000
7.4	ventilation	865.000
7.5	protection solaire	1.800.000
7.6	imprévus	5.200.000
Total 7. HTVA:		31.215.000
8	MUR ET FOSSE	
8.1	restauration mur	2.800.000
8.2	aménagement du fossé	1.200.000
8.3	imprévus	800.000
Total 8. HTVA:		4.800.000
9	CASEMATES	
9.1	restauration casemates	22.000.000
9.2	imprévus	4.400.000
Total 9. HTVA:		26.400.000
10	ARCHITECTURE INTERIEURE cloisonnement léger sol, plafond, mur, éclairage menuiserie, métallerie	
Total 10. HTVA:		55.440.000
11	SUPPORTS MUSEOLOGIQUES vitrines socles cimaises présentoir d'oeuvre signalétique	
Total 11. HTVA:		50.820.000
12	EQUIPEMENT MOBILIER SPECIFIQUE accueil, café, librairie	
Total 12. HTVA:		20.330.000
13	EQUIPEMENT TECHNIQUE chauffage – courants forts – courants faibles détection incendie – surveillance	
Total 13. HTVA:		64.680.000
14	MOBILIER MANUFACTURE	
Total 14. HTVA:		4.620.000

<i>CORPS DE METIERS</i>		<i>sous-totaux</i>
15	DIFFERENTES MAQUETTES	
	Total 15. HTVA:	16.000.000
16	AUDIOVISUEL	
	Total 16. HTVA:	12.000.000
	TOTAL TRAVAUX HTVA:	406.680.000
	TVA 15%:	61.002.000
	TOTAL TRAVAUX TTC:	467.682.000

- Le présent devis estimatif ne tient pas compte des ouvrages spécifiés ci-après, et qui sont repris à part:
- restauration contrescarpe
 - aménagement extérieur, chemins et alentours

11/3/96

*

Murs de la Forteresse non concernés par le projet Pei

Devis détaillé

<i>CORPS DE METIERS</i>		<i>sous-totaux</i>
1	TRAVAUX DE TERRASSEMENT	
1.1	déplacement terres excavations, fouilles	7.500.000
1.2	fouilles à la main	4.000.000
Total 1. HTVA		11.500.000
2	TRAVAUX DE MACONNERIE	
2.1	reconstruction et consolidation	73.500.000
Total 2. HTVA:		73.500.000
3	TRAVAUX DE FACADE	
3.1	nettoyage, rejointoyage, rebouchage, adaptation maçonnerie, beurrage	15.750.000
Total 3. HTVA:		15.750.000
4	RESTAURATION DES CASEMATES	
4.1	nettoyage, décapage, rejointoyage, adaptation en hauteur	15.000.000
Total 4. HTVA:		15.000.000
5	IMPREVUS	
5.1	imprévus 10%	12.000.000
Total 5. HTVA:		12.000.000
TOTAL TRAVAUX HTVA:		127.750.000
TVA 15%		19.162.500
TOTAL TRAVAUX TTC:		146.912.500

11/3/96

DEVIS ESTIMATIF**Récapitulatif**

<i>CORPS DE METIERS</i>		<i>sous-totaux htva</i>
1	GROS OEUVRE ancien: restauration, reconstruction, réfection	73.465.000
2	GROS OEUVRE nouveau: nouvelles structures	12.970.000
3	TOITURE TERRASSE Isolation, étanchéité etc.	11.120.000
4	REVETEMENTS SOLS en pierres naturelles	9.310.000
5	MENUISERIE	4.560.000
6	SERRURERIE ET CONSTRUCTIONS METALLIQUES	8.950.000
7	VERRIERES	31.215.000
8	MUR ET FOSSE	4.800.000
9	CASEMATES	26.400.000
10	ARCHITECTURE INTERIEURE	55.440.000
11	SUPPORTS MUSEOLOGIQUES	50.820.000
12	EQUIPEMENT MOBILIER SPECIFIQUE	20.330.000
13	EQUIPEMENT TECHNIQUE	64.680.000
14	MOBILIER MANUFACTURE	4.620.000
15	DIFFERENTES MAQUETTES	16.000.000
16	AUDIOVISUEL	12.000.000
1	Total travaux HTVA:	406.680.000
	TVA 15%	61.002.000
	Total travaux TTC:	467.682.000
17	MISE EN VAL., RESTAURATION, CONSOLIDATION ENVELOPPE, CONTRESCARPE, LUNETTES (murs de la forteresse non concernés par le projet Pei)	127.750.000
2	Total travaux HTVA:	127.750.000
	TVA 15%	19.162.500
	Total travaux TTC:	146.912.500
ETUDES		
	Architecte et muséologue	36.000.000
	Ingénieur génie civil	3.000.000
	Ingénieur génie technique	4.000.000
	Honoraires d'experts-archéologues	1.000.000
	Maquettiste	800.000
	Reproductions de plans	651.339
3	Total études HTVA:	45.451.339
	TVA 12%	5.454.161
	Total études TTC:	50.905.500
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 TTC:		665.500.000

Ce devis correspond donc au
- Musée dans le Réduit Thüngen
- et aux alentours du Musée d'Art moderne

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(12.7.1996)

Par sa dépêche du 4 juin 1996, le Premier Ministre a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi susmentionné.

Le projet, élaboré par le ministre de la Culture, était accompagné d'un exposé des motifs et des dossiers historique et technique.

L'autorisation demandée est exigée en conformité avec l'article 99 de la Constitution.

L'avis du ministre du Budget à émettre en exécution de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat fait défaut. Ce document est à produire avant le vote de la loi.

*

Le présent projet de loi a pour objet la mise en valeur du passé architecturo-militaire de la Ville de Luxembourg par une réhabilitation du Fort Thüngen dont les vestiges du réduit serviront à l'aménagement d'un musée de la forteresse. La création de ce musée et son intégration dans l'itinéraire culturel Vauban constituent un moyen important pour faire découvrir au grand public un volet majeur du passé de la ville et du pays, donc de notre histoire.

Le Fort Thüngen a été construit en 1732 par les autorités autrichiennes. Par la suite le Fort a été modernisé, agrandi et renforcé sous le régime des Prussiens. Il constitue aujourd'hui le seul fort détaché qui subsiste encore sur le territoire de l'ancienne forteresse de Luxembourg.

La majeure partie du Fort Thüngen est encore intacte. Elle a été entièrement dégagée en 1991 de sorte que ses structures (casemates, mines, galeries, fossés, escarpes et contrescarpes) réapparaissent au grand jour permettant ainsi une représentation de ce qu'a été la réalité militaire au siècle dernier.

La mise en valeur du Fort Thüngen devrait encore entraîner le dégagement de l'ensemble des structures enfouies des Forts Obergrünwald et Niedergrünwald. Ces travaux sont couverts par la loi du 29 juillet 1993 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg. Par contre, les alentours du Fort Thüngen et plus particulièrement les ruines historiques qui porteront le futur Centre d'Art Contemporain ainsi que la contrescarpe et les lunettes ne sont pas compris dans le présent devis, ni dans celui relatif au futur Centre. Aussi le financement de la consolidation de ces vestiges historiques n'est-il pas assuré. Or, il est évident que l'emprise territoriale des travaux d'aménagement prévus au site des Trois Glands couvre ces vestiges historiques qui seront condamnés à disparaître à jamais à défaut d'une réhabilitation dans le cadre de ces mêmes travaux. Le Conseil d'Etat estime dès lors que l'un ou l'autre des projets d'investissements publics est à compléter en conséquence.

Comme le site des Trois Glands est appelé à marier le présent, le passé et l'avenir du pays dans la mesure où y seront juxtaposés le Musée de la Forteresse et le Centre d'Art Contemporain, le Conseil d'Etat estime que les deux projets doivent être conçus et traités comme un ensemble et une unité. Il en suit que le coût pour l'ensemble des travaux à réaliser sur le site des Trois Glands doit être révisé à la hausse, alors qu'il est de loin supérieur à celui prévu pour le seul projet sous avis, étant donné que la consolidation des ruines historiques et l'aménagement des alentours immédiats ne sont pas compris dans le devis.

Le Conseil d'Etat se voit obligé de reprendre certaines observations ou critiques émises lors de l'examen du projet de loi relatif à la création d'un Centre d'Art Contemporain et notamment la question de savoir si le coût élevé est compatible à moyen et à long terme avec les ressources financières de l'Etat. Bien que la mise en valeur ou la réhabilitation des témoins importants de notre passé historique ne doivent pas échouer pour des considérations essentiellement financières, le Conseil d'Etat estime cependant qu'il faut être conscient que, désormais, le coût des investissements publics ne peut plus être financé aussi aisément que par le passé sans même parler des frais de fonctionnement et d'exploitation de ces équipements collectifs. Cela est d'autant plus probable que la situation financière du pays risque se détériorer dans les années à venir. D'autre part, les ressources budgétaires ordinaires du ministère de la Culture sont-elles à la hauteur des frais de fonctionnement inhérents au futur musée, dans la mesure où elles devront également assurer le fonctionnement normal des autres structures culturelles, nationales et régionales? En effet, la mise en valeur de l'enveloppe historique où sera implanté le Centre d'Art Contemporain doit entraîner simultanément la mise en chantier du Musée de la Forteresse puisque le

réduit du Fort Thüngen ne saurait rester à l'état d'une ruine, alors qu'il se trouve dans le champ de visibilité du futur Centre.

L'accessibilité du Musée de la Forteresse semble être garantie par l'intégration du site dans le parcours du circuit Wenzel et surtout du futur circuit Vauban, dont l'ouverture est prévue pour 1997-1998. Ces circuits, tout en élargissant le domaine des promenades historiques à travers les vieux quartiers de la ville et la forteresse, s'adressent à un plus large public que ne le feront les expositions et les autres manifestations du futur Centre d'Art Contemporain. Le succès retentissant du circuit Wenzel – plus de cent mille visiteurs dans les six mois de son ouverture – laisse présager des prévisions optimistes.

Selon l'article 3 du projet de loi sous avis les dépenses relatives aux travaux projetés seront imputées sur le Fonds pour les Monuments historiques. Le Conseil d'Etat n'y voit aucun inconvénient dans la mesure où il s'agit d'un monument classé national ou historique et à condition que ce fonds soit alimenté en conséquence. Or, il résulte des renseignements versés en cause que le Fort Thüngen n'a pas encore été classé monument national et que son périmètre de protection n'a été délimité jusqu'à ce jour conformément aux dispositions afférentes de la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux. Aussi le classement du site des Trois Glands constitue-t-il une condition préalable et indispensable à l'imputation de son financement sur le Fonds pour les monuments historiques. A défaut d'un tel classement préalable par le Gouvernement en conseil, le Conseil d'Etat devrait s'opposer formellement au financement des travaux projetés par ce fonds public. Si le législateur entendait cependant créer une exception audit principe, le Conseil d'Etat doit relever qu'il s'agirait en l'occurrence d'un précédent lourd de conséquences dans la mesure où désormais tous les projets d'investissement publics pourraient être financés par ce fonds. Le Conseil d'Etat insiste pour que la règle générale fixée par la loi soit respectée.

*

Le coût total du projet s'élève selon le devis estimatif du 14 mai 1996 à 518.587.500 francs sans préjudice de l'incidence des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il est évident que tout dépassement de la part arrêtée doit faire l'objet d'une autorisation par voie législative, la loi du 31 août 1989 portant exécution de l'article 99, troisième et quatrième phrases de la Constitution étant d'interprétation stricte.

*

Enfin le Conseil d'Etat propose, quant à la forme de rédiger comme suit l'article 1er du projet:

„**Art. 1er.**– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la réhabilitation du réduit du Fort Thüngen en Musée de la Forteresse.“

Ainsi délibéré en séance plénière le 12 juillet 1996.

Le Secrétaire,
Emile FRANCK

Le Président,
Paul BEGHIN